

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

8191/82 (Presse 98)

783rd meeting of the Council

- Agriculture -

Brussels, 28 June 1982

President: Mr Paul de KEERSMAEKER,
State Secretary for European
Affairs and Agriculture
of the Kingdom of Belgium

28.VI.82

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium

Mr Paul de KEERSMAEKER
State Secretary for
European Affairs and Agriculture

Denmark:

Mr Bjoern WESTH
Minister for Agriculture

Germany:

Mr Hans-Jürgen ROHR
State Secretary
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry

Greece:

Mr Georges MORA'I'TIS
State Secretary
Ministry of Agriculture

France:

Mrs Edith CRESSON,
Minister for Agriculture
Mr André CELLARD
State Secretary
Ministry of Agriculture

Ireland:

Mr Brian LENIHAN
Minister for Agriculture

Italy:

Mr Giuseppe BARTOLOMEI
Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr Camille NEY
Minister for Agriculture,
Viticulture, Lakes, Rivers and
Forests

Netherlands:

Mr Jan de KONING
Minister for Agriculture
and Fisheries

United Kingdom:

Mr Peter WALKER
Minister of Agriculture,
Fisheries and Food
Mr Alick BUCHANAN-SMITH
Minister of State,
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

Commission

Mr Poul DALSGER
Member

EXCHANGE RATES TO BE APPLIED IN AGRICULTURE

The Council agreed to apply new exchange rates in agriculture from 29 June 1982. The following rates will consequently apply from that date:

- 1 ECU = 8.234 Danish kroner
- 1 ECU = 66.5526 Greek drachmas ⁽¹⁾
- 1 ECU = 0.691011 Irish pounds

⁽¹⁾ This exchange rate will however apply from 1 September 1982 for dried grapes and from 1 November 1982 for olive oil.

WINE

Following the agreement in principle reached at its meeting on 17 and 18 May 1982, the Council further examined certain important aspects of the wine dossier. Discussions centred on the problems connected with the disposal of products of distillation, the reference period to be used to guarantee compliance with producers' obligations and the arrangements for distillates obtained from compulsory distillation.

At the end of its discussions, the Council invited the Special Committee on Agriculture to complete its examination of all the Articles, on the basis of the agreement in principle, so that the Council could adopt the Regulation definitively as soon as possible after receipt of the European Parliament's Opinion and it might be applied as from the next wine year.

PROTECTION OF LAYING HENS KEPT IN BATTERY CAGES

The Council agreed to ask the Permanent Representatives Committee to further examine the proposal for a Directive on the protection of laying hens kept in battery cages.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Further agricultural decision

The Council adopted in the official languages of the Communities a Council Regulation amending Regulation (EEC) No 1035/72 as regards preventive withdrawals for apples and pears.

Appointment

On a proposal from the Irish Government, the Council appointed Mr John CARROLL, President of the Irish Congress of Trade Unions, member of the Economic and Social Committee, for the period until 18 September 1982.



Bruxelles, Le 25 juin 1982

NOTE BIO (82)287 aux Bureaux Nationaux
cc. aux membres du Groupe du Porte-Parole

Preparation du Conseil Agricole du 25 juin 1982

Les Ministres de l'agriculture se reuniront a Bruxelles
lundi prochain a partir de 10 h.

Les points figurant a l'ordre du jour sont les suivants :

POULES PONDEUSES EN BATTERIE

Les Ministres poursuivront leurs travaux sur la base de la proposition de la Commission, du dernier compromis de la Presidence du Conseil et des discussions qui ont eu lieu au COREPER. Les principaux problemes restent ceux de la date d'entree en vigueur des nouvelles normes (relativement moderees dans un premier stade et plus strictes ulterieurement), de la dimension des cages, du controle a exercer sur l'application des normes et des repercussions economiques qu'elles entraineront.

ADAPTATION DES TAUX "VERTS" -----

Le Conseil discutera de l'adaptation des taux "verts" demandee par le Danemark, l'Irlande, la Grece et la France. Pour ce qui concerne le Danemark, l'Irlande et la Grece, la Commission fait une proposition allant dans le sens souhaite par ces trois pays c'est-a-dire une devaluation d'environ 0,61% pour le Danemark, de 0,85% pour l'Irlande afin d'aligner le taux vert de ces pays sur leur taux pivot et d'environ 2 % pour la Grece afin d'eviter l'introduction de Montants Compensatoires Monetaires pour ces pays a partir de lundi prochain.

DIS Pour ce qui concerne la France dont la demande visait a obtenir une adaptation immediate de son taux vert pour les viandes porcine et ovine, la Commission a juge qu'il ne devait y avoir qu'un seul taux vert pour l'agriculture d'un Etat membre mais qu'il etait possible d'echelonner la mise en vigueur du nouveau taux de facon a ce qu'il prenne effet le 1er novembre 1982 pour le porc et le mouton et, au debut de la campagne laitiere (1.04.83) pour les autres produits FIN DIS.

VIN ---

Plusieurs points devant encore etre regles et le Parlement europeen n'ayant pas encore emis son avis sur l'ensemble des textes, les travaux du Conseil porteront essentiellement sur trois aspects de la mise au point des reglements relatifs a l'organisation commune du marche des vins soit :

- l'ecoulement de l'alcool provenant de la distillation et ses

consequences sur le marche de l'alcool

- la periode de reference a prendre en consideration pour garantir le respect des obligations des producteurs

- le probleme des prestations viniques (distillation des sous produits de la vinification)

Le CSA continuera ses travaux sur les autres points afin d'arriver a une decision finale lors du Conseil des 19 et 20 juillet 1982.

AMITIES

M. SANTARELLI

 COMEUR 17 h 30////

Bruxelles, le 28 juin 1982
Note BIO(82)287 (suite 1) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE DU 28.6.1982 (M. VASEY)

Le dernier Conseil de la Présidence belge n'est pas parvenu à régler les principales difficultés subsistant dans les dossiers MCM et vin.

En ce qui concerne le dossier agri-monnaire, le Conseil a marqué son accord sur les adaptations proposées pour les taux verts des monnaies danoise (-0.609 %), irlandaise (- 0.856 %) et grecque (- 2.544 au lieu de - 2.04 initialement envisagés); la décision formelle sera entérinée par le Conseil Pêche de façon à intervenir le 29 juin.

Par contre, le Conseil n'a pas accepté la proposition de la Commission de dévaluer le franc vert français de 4,9% de façon à obtenir la suppression des MCM existants (5,3%) pour les viandes bovine et ovine à partir du 1er avril 1983 pour les autres produits. Cette proposition qui est déjà en dessous de ce que les français avaient demandé (dévaluation immédiate pour les deux secteurs en question), a rencontré une opposition de principe chez les délégations allemande, britannique et néerlandaise qui reprochent à la Commission de s'être départie de la règle de l'adaptation linéaire des monnaies vertes en faveur d'une modulation des MCM en fonction des secteurs. Accessoirement, les néerlandais et les allemands soutiennent que si l'on veut supprimer les MCM français, il faudrait aligner le franc vert sur le taux central, au lieu de jouer sur la franchise de 1,5% pour limiter la dévaluation. De son côté, la délégation belge a demandé, au cas où la Commission ferait une proposition de dévaluation du franc vert pour la France, que la Commission propose une dévaluation correspondante de 3,1% pour la Belgique afin d'éliminer les MCM négatifs appliqués à ce pays. Enfin, le Ministre italien, tout en acceptant que les MCM soient ajustés pour la France en fonction de ses difficultés spécifiques sur le plan interne, s'est réservé, au cas où la demande française serait acceptée, de formuler de nouvelles demandes d'ajustement de la lire verte allant dans le même sens.

Des contacts bilatéraux seront entrepris d'ici la fin du Conseil pour voir si l'accord pourrait se faire sur une autre solution que celle proposée par la Commission et que M. Dalsager a maintenue sur la table.

En ce qui concerne la mise au point du nouveau règlement vin, une vingtaine de points restent ouverts, dont il a été convenu que le Conseil se bornerait aujourd'hui à en discuter les trois questions les plus importantes (voir BIO précédente). Les Ministres ont entamé la discussion ce matin sur l'écoulement de l'alcool résultant des distillations obligatoires existantes, sans que les positions britannique et néerlandaise d'une part, italienne d'autre part, se soient modifiées.

Les discussions se poursuivent dans l'après-midi.

A suivre

Amitiés

M. SANTARELLI - COMEUR 16H00////

11

Bruxelles, le 28 juin 1982

NOTE BIO (82) 287 (suite 2 et fin) aux Bureaux nationaux
cc aux membres du groupe

Conseil Agricole 28/6 (M. Vasey)

Le Conseil a formellement approuvé les ajustements des taux
verts pour les couronnes danoise, la livre irlandaise et le drachme
grec (le tableau des nouveaux taux vous sera envoyé
séparément).

Une nouvelle discussion sur les demandes française et belge
n'a pas permis de débloquer la situation malgré un effort de
M. Westh, futur président danois, de dégager une
solution-cadre devant permettre une décision ultérieure. En
effet, le Conseil n'est pas prêt à ce stade, à se prononcer
sur le choix entre les trois approches possibles de ce
problème (dont chacune a été suivie à différents moments dans
le passé), à savoir, soit dévaluation linéaire à décider au
moment du changement des parités, soit dévaluation pour chaque
produit au début de la campagne à décider normalement lors de la
fixation des prix, soit dévaluation à la carte suivant demandes
des délégations intéressées. Le Conseil est convenu de
poursuivre la recherche d'une solution en ce qui concerne à la
fois le problème général et le problème spécifique soulevé par
la délégation française, c'est-à-dire la viande porcine.
DIS Mme Cresson a regretté l'échec du Conseil sur ce dernier
point, en mettant le Conseil en garde contre les conséquences
fâcheuses qui pourraient s'ensuivre. FIN DIS.

En ce qui concerne le vin, le Conseil a chargé le
CSA de poursuivre la mise au point du nouveau règlement
en vue de permettre une décision lors du Conseil agricole
du 19 juillet. Le Conseil n'a pas eu le temps matériel
de discuter des poules en batteries, la présidence danoise
s'étant engagée à reprendre l'examen de ce dossier.

M. VASEY COMEUR 18.30



